

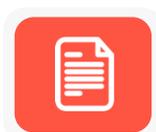
Assurance Vélo dommage et/ou vol

Le produit

Notre produit a pour objectif de couvrir le conducteur d'un vélo traditionnel ou d'un vélo à assistance électrique contre les dommages matériels subis et/ou le vol.

Des garanties optionnelles viennent compléter la couverture de ce produit :

- Protection du conducteur en cas d'accidents lors de la conduite du vélo
- Remboursement du vélo à neuf en cas de vol



Souscription



Offre



Indemnisation

Souscription



- Les vélos assurés ont été achetés chez un professionnel du secteur: fabricants/ vendeurs/ réparateurs de vélo... **(une facture le justifiant sera nécessaire pour toute indemnisation),**
- L'achat a eu lieu moins de 2 ans avant la date de souscription du contrat,
- La valeur est inférieure ou égale à 8000 euros TTC,
- Les vélos traditionnels et les vélos à assistance électrique sont éligibles.

Offre



- Vous êtes libres de choisir parmi les garanties suivantes:
 - **Garantie Dommage (matériels)**
 - **Garantie Vol**
- Des options sont également disponibles pour étendre la couverture de vos clients:
 - **Option Individuel Accident** (montant fixe par événement)
 - **Option Valeur à neuf** (pas d'application de vétusté)

Garanties / indemnisation

GARANTIES	FRANCHISES (TTC)	PLAFONDS (TTC)
Dommages suite à un accident dont attentats et actes de terrorisme	Franchise inscrite dans les Conditions Particulières	Valeur du vélo vétusté déduite (sauf option valeur à neuf) dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Catastrophe Technologique	Néant	Valeur du vélo vétusté déduite (sauf option valeur à neuf) dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Catastrophe Naturelle	Franchise légale	Valeur du vélo vétusté déduite (sauf option valeur à neuf) dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Vol <i>Sous condition du respect des protections exigées</i>	Franchise inscrite dans les Conditions Particulières	Valeur du vélo vétusté déduite (sauf option valeur à neuf) dans la limite d'un montant maximum de 8000€
Individuelle accident	Aucune franchise, les montants sont forfaitaires par événements.	Montants non cumulables, pour plus d'informations veuillez consulter les Conditions générales associées.
<i>Événements garantis :</i>		25 000€
- Décès de l'assuré, dont complément pour les funérailles		1 500€
- Quadriplégie		25 000€
- Paraplégie		25 000€
- Perte totale et définitive d'un membre		12 500€
- Perte totale et définitive de la vision		12 500€
- Perte totale et définitive de l'audition		12 500€
- Perte totale et définitive de la parole		5 000€
- Perte totale et définitive de la vision d'un œil		5 000€
- Perte totale et définitive de l'audition d'une seule oreille		5 000€
- Perte totale et définitive du coude		5 000€
- Perte totale et définitive de la hanche, du poignet, du genou ou de la cheville		5 000€
- Perte totale et définitive de toute la mâchoire inférieure		5 000€
- Perte totale et définitive d'un doigt de la main		1 500€ par doigt

Gestion simplifiée pour vos clients

- Un espace personnel est disponible pour vos clients et entièrement géré par Wakam
 - **Gestion des contrats 100% en ligne**
 - **Démarche simple pour déclarer un sinistre**
 - **Suivi du dossier en temps réel**

wakam
Votre espace personnel
Mes contrats
Nous contacter
Bonjour Nicolas
Déconnexion

Tous mes contrats d'assurance

Vaici l'intégralité des contrats d'assurance que vous avez souscrit avec Wakam.

